Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général
suite
à la consultation publique du schéma directeur PAC 1e étape, en lien avec la création du pôle de développement économique « Littoral-Est »

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Le rapport d'information du Conseil communal du 22 mai 2018 concernant le pôle de développement économique d'importance cantonale du Littoral Est (ci-après : PDE) concluait sur la pertinence et l'importance de la corrélation des projets de développement territorial de la commune et de ceux du canton, en lien avec la création du PDE. L'élaboration du schéma directeur ainsi que la procédure d'affectation cantonale (Plan d'affectation cantonal, ci-après : PAC) ayant été lancées, l'accompagnement de ce projet par les autorités communales, en particulier par le Conseil communal, avec toute la force nécessaire et les moyens disponibles, revêt une importance primordiale afin de faire entendre la voix de la commune. C'est dans ce sens que le Conseil communal s'est engagé dans ce projet.

Le résultat des discussions et négociations entre la commune et le canton est traduit dans les différents documents qui charpentent le PDE, en particulier les données et éléments techniques formalisés dans le schéma directeur et le PAC. Ces documents ont été mis en consultation auprès de la population jusqu'au 31 janvier 2019, suite à la séance publique organisée à l'Espace Perrier le 5 décembre 2018.

Le Conseil communal informe votre Autorité par le présent rapport du résultat de cette consultation, sur la base des analyses opérées par les services concernés de l'Etat (service cantonal d'aménagement du territoire, ci-après : SAT ; service de l'économie, ci-après : NECO).

Ce rapport traduit les positions prises par les uns et les autres : citoyens et citoyennes, groupes d'intérêt et autres partis politiques. Il se veut aussi exhaustif que possible. Il ne constitue toutefois pas une prise de position de l'exécutif communal sur la suite à donner à la mise en œuvre du PDE, aussi bien sous l'angle politique que technique.

2 Développement

Poussé par ce principe politique fort, le Conseil communal œuvre dans ce dossier de manière à faire valoir les intérêts de la commune dans les différents domaines et thématiques liés au PDE. Dès le début, il a affirmé des positions claires dans le cadre des négociations avec le Conseil d'Etat et les services du canton.

Une fois les positions de chaque partie négociées et discutées, les documents du schéma directeur et du PAC ont été établis : un schéma directeur, un rapport d'intentions (rapport 47 OAT) et un règlement de zone, révélant les principes d'aménagement du territoire, les besoins en équipements, les problématiques liées au trafic et à la desserte par transports publics, etc.

Ces pièces sont déterminantes et articulent la base juridique nécessaire pour la procédure d'affectation cantonale. D'autres éléments complémentaires, comme la charte d'aménagement, n'ont pas de portée légale. Cette charte constitue néanmoins une accroche fondamentale pour développer ce nouveau site en accord avec les remarques, propositions et positions parfois très fermes exprimées dans les interventions écrites lors de la consultation.

3 Résultats et principaux messages

Une consultation illustrative, mais statistiquement pas représentative

À l'issue de la période de consultation (du 7 décembre 2018 au 31 janvier 2019), un total de 25 questionnaires a été rempli, complété par 2 prises de position écrites. Sur les 27 prises de position, 24 ont été effectuées par des habitants de La Tène et de ses environs, alors que 3 ont émané de partis politiques et d'une association : Les Verts Neuchâtelois, le Parti socialiste section de La Tène (PSLT) ainsi que l'Association transports et environnement (ATE). Quatre courriers des lecteurs publiés dans

le bulletin des communes du district de Neuchâtel (Bulcom) complètent les prises de position. Statistiquement, le nombre de réponses est insuffisant pour être représentatif. L'enquête conserve néanmoins une certaine valeur en tant que baromètre de l'appréciation de la population et des groupes d'intérêt.

Polarité des positions

L'analyse des questionnaires et prises de position révèle deux fronts distincts :

- les opposants : une partie minoritaire des sondés et groupes d'intérêt qui remettent en question le principe même de développement d'un pôle
- les partisans : prêts à soutenir le projet sous certaines conditions

Les avis mitigés sont quant à eux marginaux.

Les opposants : besoin remis en question et paradigme de la décroissance

Pour les opposants, la nécessité de mettre à disposition des surfaces complémentaires n'est pas admise. Ensuite, le choix d'implanter ce projet sur d'excellentes terres agricoles est compris comme anachronique : la réhabilitation des secteurs en friche devant être privilégiée avant tout, tout comme le retour de l'industrie en ville.

Les partisans : soutien conditionné à un projet écologique et exemplaire

Les partisans (une majorité) sont prêts à soutenir le projet pour autant que celui-ci gagne en ambitions environnementales, écologiques, architecturales et urbanistiques. Le projet est jugé timoré sur ces aspects, et manquant de vision innovante et révolutionnaire.

Grandes attentes autour de la charte d'aménagement

En conclusion et afin de renforcer l'adhésion au projet, il semble important d'effectuer un effort complémentaire dans l'amélioration des objectifs environnementaux, architecturaux et urbanistiques. En ce sens, la charte d'aménagement fera l'objet d'une attention particulière et devra apporter des garanties quant à la qualité et au caractère innovant de ce pôle.

4 Processus

Liminaire

Le projet de PDE a fait l'objet d'une procédure de consultation publique qui s'est déroulée du 7 décembre 2018 au 31 janvier 2019 afin d'informer la population et récolter son avis.

En amont de la consultation publique, une séance de présentation du projet au Conseil général ainsi qu'un cycle de présentations auprès des commissions du législatif se sont déroulés dans le courant du mois de novembre 2018.

Le présent document effectue la synthèse des remarques et avis récoltés durant la procédure de consultation publique. Il met en exergue les éléments perçus positivement, mais également les points qui nécessiteront des ajustements techniques ou de communication.

Les documents soumis à la consultation

Les documents suivants ont été soumis à la consultation :

- le schéma directeur du pôle de développement
- le PAC 1e étape (plan d'implantation, règlement et rapport 47OAT)
- le plan d'alignement

Les documents étaient disponibles sur le site Internet du SAT. Des versions imprimées étaient également disponibles auprès des administrations communale et cantonale.

Dispositif de consultation

<u>Séance d'information publique</u>

Une séance d'information publique a été organisée le 5 décembre 2018 à 20 h 00 à l'Espace Perrier. Une centaine de personnes a participé à la présentation conjointe effectuée par les autorités cantonales et communales.

À l'issue de la présentation, une quinzaine d'interventions a ponctué le temps d'échange. La nature de ces interventions est traitée dans l'analyse globale de la consultation.

Panneaux d'information et résumé du projet

Afin de résumer la substance du projet, 4 planches explicatives (en format A0) ont été confectionnées et affichées lors de la séance d'information publique, puis ont été exposées à l'administration communale et consultables sur le site Internet de l'Etat durant toute la période de consultation.

Ces panneaux ont traité des thématiques suivantes :

- les objets soumis à la consultation
- un pôle de développement économique
- un quartier mixte durable
- le schéma directeur

En plus des panneaux d'information, un résumé de quatre pages présentant les principales lignes du projet a également été mis à disposition de la population.

Feuilleton dans le Bulcom

Durant la période de consultation, 3 articles ont été publiés dans les éditions du Bulcom des 7, 18 décembre 2018 et 18 janvier 2019. À l'instar des panneaux d'information, cette opération consistait à communiquer de manière simple les grandes lignes du projet :

- La Tène accueillera le nouveau pôle d'intérêt cantonal (7 décembre 2018)
- Quelle mobilité pour le nouveau pôle d'intérêt cantonal ? (18 décembre 2018)
- Pôle de développement : les retombées positives pour les Laténiens (18 janvier 2019)

Questionnaire de consultation

Un questionnaire de consultation a été soumis à la population. Disponible en ligne et auprès de l'administration communale, ce questionnaire proposait à la population de s'exprimer sur les aspects du projet :

- Section I : Vision générale du pôle de développement
- Section II : Quartier industriel
- Section III : Quartier d'habitation
- Section IV : Documents soumis à la consultation
- Section V : Prise en compte des intérêts
- Section VI : Questions finales

5 Présentation des résultats de la consultation

Participation

Comme déjà exprimé ci-avant, seuls 25 questionnaires et 2 prises de position écrites ont été retournés pendant et après la période de consultation. Sur les 27 prises de position réceptionnées, 24 ont émané d'habitants de La Tène et des environs, et 3 de partis politiques et d'une association (Les Verts Neuchâtelois, le Parti socialiste, section de La Tène (PSLT) et l'Association transports et environnement (ATE)), dont à ajouter 4 courriers des lecteurs publiés dans le Bulcom.

Or, si ce nombre relativement faible de réponses est insuffisant pour dresser une statistique fiable et représentative, il présente néanmoins un premier cliché de l'appréciation du projet par la population et les groupes d'intérêt.

La photographie de la participation citoyenne se présente comme suit.

Âge des participants

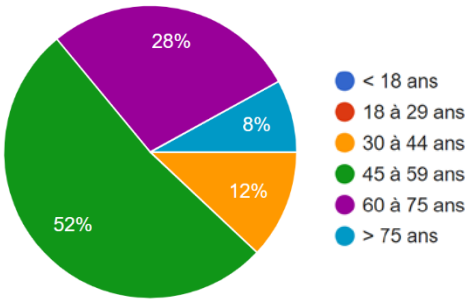

Répartition géographique

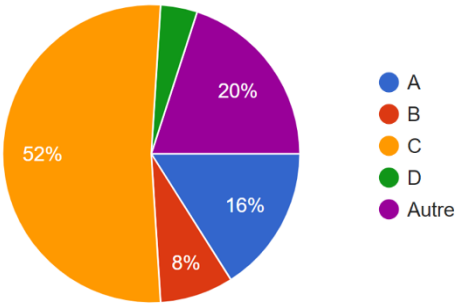

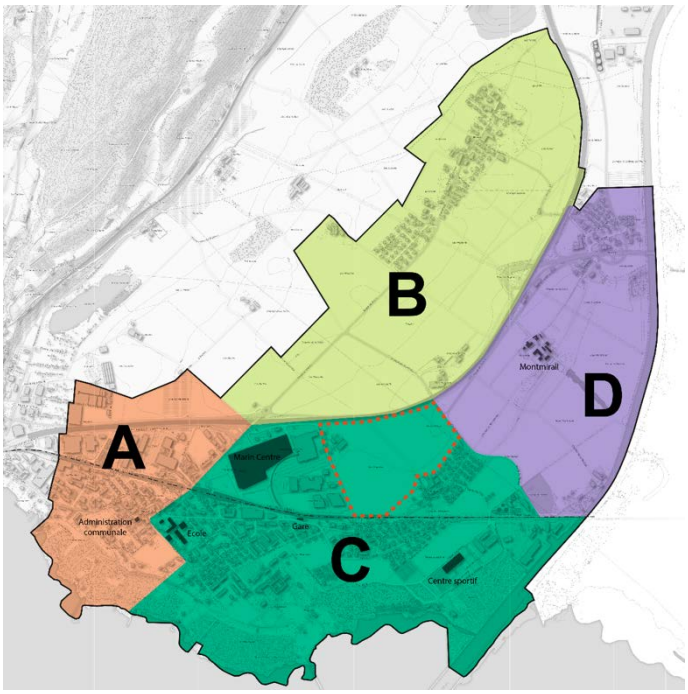

Prises de positions des groupes d'intérêt (partis/ong)

Parti socialiste, section de La Tène (PSLT)

Seules les remarques de fond sont reprises ci-dessous. Les remarques techniques liées au projet en lui-même sont intégrées à l'analyse des questionnaires.

Le PSLT relève que les avantages du projet sont au bénéfice du canton, dans la mesure où le pôle de développement économique permet l'implantation de nouvelles technologies et la création d'emplois sur le Littoral. Il est en revanche soucieux de l'impact environnemental, de l'empreinte écologique du projet, de l'atteinte au paysage, ainsi que des nuisances générées sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

Le PSLT formule plusieurs exigences :

- bannir du projet les industries qui émettent des rejets gazeux ou génèrent des nuisances sonores
- maximiser les constructions en souterrain afin de rationaliser l'utilisation du sol (stationnement, stockage, etc.)
- végétaliser les constructions industrielles et d'habitat (toits, murs, …)
- imposer la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique) et la limitation la plus stricte de l'énergie fossile
- sélectionner les entreprises qui s'implanteront en fonction des synergies qu'elles seront aptes et prêtes à développer entre elles (clusters)

Pour le PSLT, l'acceptabilité du projet passe par une conception innovante et révolutionnaire, apte à rayonner comme modèle d'intégration du monde industriel, d'exemple du vivre-ensemble et de performance par son modeste impact environnemental.

Le projet est également perçu comme vecteur d'opportunités et de compensations qu'il s'agit de mettre en œuvre conjointement (canton-commune), soit :

Les opportunités :

- adaptation de l'échangeur de Thielle
- mise aux normes et amélioration de la gare BLS de Marin-Epagnier

Les compensations :

- culture intégrée : développement de la friche horticole des serres « Dubied » et réaménagement de la zone industrielle « Les Marais »
- implantation de vergers à l'ancienne, développement de la production bio-agricole

L'image du pôle :

- architecture intégrée (approche paysagère)
- optimisation énergétique exemplaire

Le PSLT relève que la charte d'aménagement revêtira à ses yeux un caractère stratégique important. Ce document devra avoir un ancrage fort et une force contraignante. En outre, la section propose qu'une *task-force* soit mise en place dans le but de faciliter le développement du projet ainsi que les propositions de compensations mentionnées ci-dessus et les projets d'infrastructures (échangeur de Thielle et gare BLS).

Les Verts, section cantonale

Seules les remarques de fond sont reprises ci-dessous. Les remarques techniques liées au projet sont intégrées à l'analyse des questionnaires.

Concernant la vision du pôle, les Verts estiment que les aspects ci-dessous manquent ou sont trop peu développés, soit :

- densification du bâti : écoquartier, coopératives d'habitation, limitation de la surface habitable par habitant, exclusion de la villa individuelle
- matériaux de construction : abandon des isolants à base de pétrole, valorisation des matériaux naturels et locaux (bois), limitation drastique du bétonnage (surfaces perméables)
- jardins communautaires
- amélioration de l'offre en transports publics : densification de l'offre de la ligne 133 (Le Landeron-St-Blaise-Enges).
- limitation des véhicules motorisés : mise en place d'un système de covoiturage, borne électrique de chargement, stations vélos
- promotion de l'écologie industrielle

Besoin en zones d'activités

Da manière plus fondamentale, les Verts s'interrogent sur le réel besoin de nouveaux espaces réservés à l'industrie sur des terres agricoles. En effet, une valorisation des friches existantes serait à leurs yeux plus logique. Un retour de l'industrie et des commerces en ville est également souhaité (redynamisation des centres).

Quartier d'habitation

Les Verts estiment que tout quartier d'habitation doit être un écoquartier favorisant la mixité et laissant la part belle aux coopératives d'habitation.

En conclusion, les Verts contestent fermement l'utilité de la création de ce pôle à la vue des nombreux terrains déjà à disposition et des projections sans fondement de la population en 2040. Ils appellent le canton à prioriser la valorisation des friches existantes, la densification de l'habitat et le maintien des terres agricoles.

Association transport et environnement (ATE)

À l'instar des Verts, l'ATE s'interroge sur la nécessité de créer un pôle de développement économique.

La prise de position de l'ATE, via le questionnaire de consultation, se focalise ensuite essentiellement sur les aspects de mobilité. Elle estime que le nombre de places de stationnement prévu est trop élevé (1'550 - 2'300 unités). Il s'agit pour l'association d'aller nettement en dessous.

Courrier des lecteurs

Durant la période de consultation et au-delà, 4 courriers des lecteurs ont été publiés dans le Bulcom. Ils ont émané d'habitants de La Tène qui ont fait part de leur point de vue sur le projet. Il est relevé que les auteurs de ces courriers n'ont pas participé à la consultation par la voie officielle proposée.

Dans deux courriers (18 janvier et 25 janvier 2019), Mme Sylvie Perrin-Amstutz a fait part de ses réserves sur le bien-fondé d'un tel projet, notamment pour des aspects d'écologie et de préservation des terres agricoles. Elle a cité en exemple notamment le déclin de la ville de Détroit (USA) suite à l'effondrement de son économie mono-orientée sur l'industrie automobile.

Dans un bref courrier (15 décembre 2019), M. Michel Luthi a rebondi sur les propos de Mme Perrin-Amstutz. Il a notamment exprimé sa crainte de voir la qualité de vie péjorée par ce projet.

Enfin, trois habitants ont cosigné un courrier (9 mars 2019) dans lequel ils ont listé une série de questions/remarques liées notamment à la qualité architecturale, la capacité des infrastructures et l'accessibilité. Ils ont précisé que leur démarche se voulait constructive. Afin de répondre à leurs interrogations, ils ont proposé la constitution d'une commission d'accompagnement du projet.

Questionnaire section I : Vision générale du pôle

Les questions posées

Sur une échelle de 1 (pas important) à 10 (très important), la population a été invitée à évaluer l'importance des thématiques suivantes :

1. *La création d'un quartier mixte (entreprises/logements) est importante, car elle offre la possibilité aux futurs employés de s'établir dans la commune et renforce l'attractivité du lieu*
2. *La qualité de l'espace public, du réseau de mobilité douce et des liaisons piétonnes avec la gare et les arrêts de bus*
3. *La gestion du trafic et limitation des nuisances pour la localité*
4. *La qualité de la desserte en transports publics*
5. *La qualité environnementale du projet (efficacité énergétique, limitation des nuisances sonores, pollutions de l'air, etc.)*

Autre question :

6. *Quelles sont les notions/thèmes qui devraient être abordés dans la charte d'aménagement ?*

Synthèse des réponses

La nécessité de préserver les villages et la population des effets perçus comme négatifs de l'implantation du pôle ressort du questionnaire. En outre, la volonté de créer un nouveau quartier de qualité avec des espaces publics et un réseau de mobilité douce qualitatif est jugée très importante par plus de 90% des sondés, tout comme la nécessité de développer une offre en transports publics performante et ainsi réduire le trafic en traversée de localité. Parmi les commentaires ressortent les notions de « bien-être », « espaces participatifs mixtes », « potagers biologiques », « jardins communautaires ».

La dimension environnementale du projet est elle aussi jugée importante par l'ensemble des sondés. Il est ainsi demandé que le projet « respecte la biodiversité », avec notamment la mise en place de « principes de végétalisation de qualité ». La notion de « durabilité » est également mise en avant dans les commentaires, avec des propositions « d'écologie industrielle » et « d'innovation ». La thématique des places de parc ressort avec la nécessité de « mise en commun » des parkings, voire la réduction de l'offre en stationnement. Les normes VSS utilisées sont jugées trop généreuses.

La thématique du trafic ressort aussi fortement. Il est ainsi relevé que les « principes de gestion tels que présentés » doivent être mis en place dès les premières implantations. Il est également soulevé la nécessité de prendre considération « les habitants de Thielle-Wavre ».

En ce qui concerne plus spécifiquement le quartier mixte, les notions « d'écoquartier », « coopératives d'habitation » avec « limitation ou gestion durable des places de parc » sont évoquées. Dans ce contexte, il est souhaité la « création de commerces de proximité ».

Dès cette première section, 3 personnes se mettent en opposition formelle au projet. L'étalement urbain et le gaspillage de bonnes terres agricoles sont soulevés, tout comme la nécessité de valoriser en priorité les friches.

Questionnaire section II : Quartier industriel

Les questions posées

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord), la population a été invitée à se positionner face aux questions/affirmations suivantes :

7. *Il est important de créer des emplois sur le Littoral neuchâtelois en général et à La Tène en particulier*
8. *Il est important que les bâtiments industriels présentent une certaine qualité architecturale*
9. *le développement du quartier en plusieurs étapes permet une intégration en douceur des nouvelles entreprises*

Synthèse des réponses

À travers cette section, deux fronts distincts se révèlent. A la question 7, est-il jugé important de créer des emplois sur le Littoral et à La Tène en particulier, 40% estiment que c'est peu voire pas important, alors que 52% estiment qu'au contraire qu'il s'agit d'une question importante (8% sont mitigés). Dans les commentaires, une minorité (dont Les Verts) estime qu'il est en priorité nécessaire de revitaliser les friches industrielles, accroître la mixité à l'intérieur du tissu bâti et préserver les terres agricoles.

En ce qui concerne le développement du quartier lui-même, la qualité architecturale des bâtiments est globalement jugée importante par 64% des sondés. Dans les commentaires, des craintes sont exprimées quant à la préservation de l'unité et de la cohérence du quartier si le développement s'effectue en plusieurs étapes. Le PSLT propose par ailleurs d'organiser, pour l'ensemble du périmètre, un concours d'architecture et d'aménagement urbain et de réaliser la route de desserte interne d'un seul tenant.

Enfin, quelques personnes expriment le souhait de préserver le repos nocturne.

Questionnaire section III : Quartier d'habitation

Les questions posées

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord), la population a été invitée à se positionner face aux questions/affirmations suivantes :

10. *Il est important que les bâtiments d'habitation présentent une certaine qualité architecturale*
11. *Quels types de logements le quartier doit-il offrir ?* (question à choix multiples)
12. *La création d'une place publique est importante pour l'animation du quartier (une nouvelle centralité)*
13. *La population doit participer au projet d'espace public ainsi qu'à la définition des espaces communautaires*

Synthèse des réponses

À l'instar du quartier industriel, la qualité architecturale des bâtiments est jugée très importante (82%).

En ce qui concerne l'offre d'habitation, des logements à loyers abordables ainsi que des logements pour personnes âgées sont souhaités à 84%, alors que des logements de standing n'obtiennent que 36%. Dans les commentaires, la mixité des typologies ressort comme très importante. Des logements « intergénérationnels » pour les étudiants et les personnes âgées sont plébiscités. La constitution de « coopératives de logements » est également mentionnée.

La programmation de l'espace public et la participation de la population à ce processus sont jugés importants à plus de 80% dans la mesure où la création d'une place publique centrale est jugée être un atout pour le futur quartier. Dans les commentaires, l'espace public est perçu par une majorité comme l'opportunité de créer de « la mixité et de l'échange » entre individus : « plus qu'une place de village, un petit parc ou un verger aurait du sens / créer un vrai quartier d'habitat rencontre ».

Questionnaire section IV : documents soumis à consultation

Les questions posées

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord), la population a été invitée à se positionner face aux questions suivantes :

14. *Schéma directeur : êtes-vous d'accord avec les principes d'aménagement ?*
15. *Schéma directeur : les enjeux environnementaux sont-ils correctement pris en compte*
16. *Schéma directeur : les enjeux en matière de mobilité sont-ils correctement pris en compte ?*
17. *Plan d'affectation cantonal et règlement : êtes-vous d'accord avec les règles d'implantation et de volumétrie ?*
18. *Êtes-vous d'accord avec les objectifs du plan d'alignement cantonal ?*

Synthèse des réponses

Les principes d'aménagement développés dans le schéma directeur reçoivent un accueil nuancé : 36% des personnes s'opposent aux principes d'aménagement du schéma directeur, alors que 48% se montrent d'accord (8% expriment un avis mitigé). Dans les commentaires, il est relevé que les documents mis en consultation « ne permettent pas la mise en œuvre d'un projet innovant, voire révolutionnaire ». Les principes d'implantation et volumétries proposées sont jugés pertinents par 48% des sondés, alors que 40% pensent le contraire. La thématique des places de parc (jugées trop nombreuses) ainsi que la gestion de la jonction du Thielle préoccupent une partie des sondés.

La temporalité du projet fait elle aussi l'objet de plusieurs commentaires. La première étape du PAC sis à l'est du périmètre est remise en question.

Dans cette section, plusieurs personnes (20%) remettent en question la nécessité de créer des surfaces industrielles complémentaires ainsi que la localisation de celles-ci.

Sur les aspects environnementaux, jugés importants par la majorité, 36% estiment que le schéma directeur n'en tient pas suffisamment compte, alors que 38% pensent au contraire que ces éléments sont suffisamment traités.

En ce qui concerne la mobilité, les avis sont également relativement mitigés, puisque 40% estiment que le schéma directeur traite à satisfaction cette thématique, alors que 36% pensent le contraire.

Questionnaire section V : prise en compte des intérêts

Les questions posées

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord), la population a été invitée à se positionner face aux questions suivantes :

19. Le projet tient compte des intérêts généraux de la population de La Tène
20. Mes intérêts sont correctement pris en compte

L'essentiel en bref

De manière générale, la prise en compte des intérêts est perçue de manière nuancée : 44% des sondés estiment que les intérêts de la population de La Tène ne sont pas pris en compte, tout comme 44% estiment le contraire. Quant à la prise en compte des intérêts personnels, 44% estiment que les intérêts sont correctement pris en compte, alors que 47% pensent le contraire.

Dans les commentaires, il est soulevé que La Tène est « déjà fortement impactée par le trafic et la pollution ». Une petite partie des sondés n'est pas certaine de la nécessité de créer un pôle et préférerait que l'accent soit mis sur la reconversion des friches. Des compensations natures, p.ex. un « Bio-pôle », qui permettrait de revaloriser les serres Dubied sont également évoquées.

5 Suite des travaux et calendrier indicatif

Pour les suites des travaux, les demandes complémentaires ci-après vont être traitées dans un premier temps par des spécialistes et experts mandatés par le canton. Elles seront discutées dans un second temps de concert entre l'Etat, la commune et un panel représentatif de personnes et/ou de groupes d'intérêt ayant répondu à la consultation.

Demandes sociétales complémentaires (issues de la consultation publique)

- desserte TP : opportunité et faisabilité de réaliser la route de desserte interne dès la 1e étape et disposer d'une desserte TP dès la 1ère étape
- transports individuels motorisés : propositions de solutions permettant une diminution perceptible du transport individuel motorisé, réduction de l'offre en stationnement et propositions de mutualisation
- jonction de Thielle : intervention auprès de l'OFROU pour accélérer la prise en compte de ce secteur (amélioration souhaitée)
- biodiversité : propositions prises en compte de la biodiversité (compensation à l'anthropisation)
- énergie et écologie industrielle : propositions de mesures concrètes d'optimisation
- architecture et espace public : garantir des réalisations architecturales et un aménagement de l'espace public de qualité

Demandes techniques complémentaires

- OFROU : évaluation des charges sur les jonctions selon chaque phase de développement
- OFROU : évaluation du respect de l'OPB selon modèle OFROU
- SENE : demande un système d'adduction d'eau redondant (projet CENE)
- SENE : demande de vérifier le dimensionnement du système d'évacuation des eaux claires

Calendrier indicatif

Mai 2019 :
- information au Conseil général et à la population (Bulcom) sur le retour de la consultation publique
- coordination avec le mandataire du PAL communal
- attribution de mandats complémentaires par le canton sur les aspects de/d' :
    - biodiversité
    - énergie/écologie industrielle
    - mobilité
    - charte
    - aménagiste

Juin 2019 :
- production des premières réflexions/inputs par les experts mandatés
- présentation et discussion avec le Conseil communal

Juillet-Août :
- approfondissement des réflexions

Septembre :
- synthèse des réflexions
- présentation et discussions avec le Conseil communal

Octobre 2019 :
- journée participative : présentation des résultats des études complémentaires et élaboration d'un projet de charte

Novembre 2019 :
- finalisation du dossier

6 Synthèse et conclusion

À travers cette consultation, dont les résultats sont à considérer par les analystes comme illustratifs, le projet de pôle de développement économique cristallise deux fronts, les avis mitigés étant marginaux.

D'un côté, l'on retrouve une partie minoritaire des sondés et groupes d'intérêt qui remet en question le principe même de développement d'un pôle. En premier lieu, la nécessité de mettre à disposition des surfaces complémentaires n'est pas admise. Ensuite, le choix d'implanter ce projet sur d'excellentes terres agricoles n'est pas compris : la réhabilitation des secteurs en friche devant être privilégiée avant tout, tout comme le retour de l'industrie en ville.

De l'autre côté, une majorité des sondés est prête à soutenir le projet pour autant que celui-ci gagne en ambitions environnementales, écologiques, architecturales et urbanistiques. Le projet est jugé timoré sur ces aspects, manquant de vision innovante et révolutionnaire.

En conclusion et afin de renforcer l'adhésion au projet, il semble important d'effectuer un effort complémentaire dans l'amélioration des objectifs environnementaux, architecturaux et urbanistiques. Il convient en sens de mener des réflexions complémentaires, à l'aide de spécialistes, pour identifier les pistes d'améliorations. En outre, la charte d'aménagement fera l'objet d'une attention particulière et devra apporter des garanties quant à la qualité et au caractère innovant de ce pôle.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 15 avril 2019 LE CONSEIL COMMUNAL